



## **AIDE À L'ACCESSIBILITÉ (2017) RABAIS DE 15%**

*Le Centre Notre-Dame de la Rouge, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) offre de l'aide à l'accessibilité (15% sur la facture totale) pour les familles avec enfants, pour les moins de 18 ans, fréquentant le Centre-Notre Dame de la Rouge entre le 2 juillet et le 15 août 2017 et répondant aux critères suivants:*

- ÊTRE RÉSIDENT DU QUÉBEC
- AVOIR UN REVENU FAMILIAL BRUTE INFÉRIEUR AUX MONTANTS SUIVANTS:
  - \* 1 personne: moins de 24,400\$
  - \* 2 personnes: 24,001\$ - 30,378\$
  - \* 3 personnes: 30,379\$ - 37,345\$
  - \* 4 personnes: 37,346\$ - 45,343\$
  - \* 5 personnes: 45,344\$ - 51,427\$
  - \* 6 personnes: 51,428\$ - 57,999\$
  - \* 7 personnes: 58,000\$ - 64,574\$
- ÊTRE EN MESURE DE FOURNIR UNE COPIE JUSTIFICATIVE, LA LIGNE #199 DE VOTRE RAPPORT D'IMPÔT OU L'AVIS DE COTISATION PROVINCIALE CONFIRMANT VOTRE SEUIL DE REVENU LORS DE L'INSCRIPTION
- REMPLIR LE FORMULAIRE (verso) " *DEMANDE POUR LE RABAIS AIDE À L'ACCESSIBILITÉ* " ET L'ENVOYER AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION.

*Si vous croyez être éligible à cette aide, veuillez le mentionner lors de votre inscription et complétez le formulaire d'inscription de façon adéquate. D'autres types d'aides sont aussi disponibles. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec nous par courriel ([sylvain@camplarouge.qc.ca](mailto:sylvain@camplarouge.qc.ca)) ou par téléphone au **819-242-7846**.*



**DEMANDE POUR LE RABAIS « AIDE À L'ACCESSIBILITÉ » 2017**  
**15% de rabais pour les familles à faible revenu**

Chers parents,

Le Centre Notre-Dame de la Rouge, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), offre l'aide à l'accessibilité (15% sur la facture totale) pour les familles DU QUÉBEC à faible revenu, applicable aux camps d'été d'enfant et d'ados, (lorsqu'il y a au moins un enfant présent avec les parents), qui fréquentent le Centre Notre-Dame de la Rouge entre le 2 juillet et le 15 août 2017.

Les seuils de faible revenu, déterminés par le MEESR, pour l'année 2017, et basés sur les revenus familiaux de l'année financière ayant pris fin le 31 décembre 2016, sont indiqués ci-dessous. Veuillez cocher la case appropriée, pour indiquer combien de personnes habitent votre foyer et le seuil de revenu qui est applicable à votre situation familial :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 personne 24,400\$  | <input type="checkbox"/> 2 personnes 30,378\$ |
| <input type="checkbox"/> 3 personnes 37,345\$ | <input type="checkbox"/> 4 personnes 45,343\$ |
| <input type="checkbox"/> 5 personnes 51,427\$ | <input type="checkbox"/> 6 personnes 57,999\$ |
| <input type="checkbox"/> 7 personnes 64,574\$ |   |

Vous devez aussi nous fournir une pièce justificative (une pour chaque conjoint si applicable) sous la forme d'une photocopie de l'**avis de cotisation**, émis par Revenu Québec ou de la page contenant la **ligne 199** de votre rapport d'impôt pour l'année financière 2016, et le soumettre avec votre inscription.

Nous vous assurons que ces renseignements resteront confidentiels.

Merci de votre collaboration.

Nom complet du parent demandeur (en lettre moulés) : \_\_\_\_\_

Nom complet de (des) l'enfant (s) (en lettre moulés) : \_\_\_\_\_

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

Signé le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2017  
          jour            mois

Entente avec le CNDR du montant versé par le parent : \$ \_\_\_\_\_

J'inclus une copie de la ligne 199 de mon rapport d'impôt ET celui de mon conjoint ou de l'avis de cotisation émis par le gouvernement.

